

ENVOLPAR COURRIEL

323 DQ8

Projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite à Saint-Sylvestre, Saint-Séverin et Sacré-Cœur-de-Jésus

6211-24-077

Québec, le 29 octobre 2015

Madame Marie-France Létourneau Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus 4118, route 112 East Broughton (Québec) G0N 1G0

Objet : Projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite à Saint-Sylvestre, Saint-Séverin et Sacré-Cœur-de-Jésus

Madame.

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 20 et 21 octobre sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier vous soumet les questions suivantes :

- 1. Quel est le budget annuel de votre municipalité? Les redevances qui seraient versées à votre municipalité pour l'exploitation du parc éolien Mont Sainte-Marguerite représenteraient quelle proportion de celui-ci?
- 2. Selon l'information fournie par le promoteur, deux résidences situées dans le secteur du poste électrique projeté en bordure de la route 112 se trouvent en zone industrielle (PR5.3.1, p. 25). Comment se fait-il que des résidences soient situées en zone industrielle?

Vos réponses doivent être acheminées, le plus tôt possible, et ce, afin d'alimenter les centres de consultation permettant ainsi au public d'obtenir l'information nécessaire à la rédaction de leurs mémoires. Aussi, afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse. Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici 30 octobre 2015.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Lynda Carrier Coordonnatrice du secrétariat de la commission